

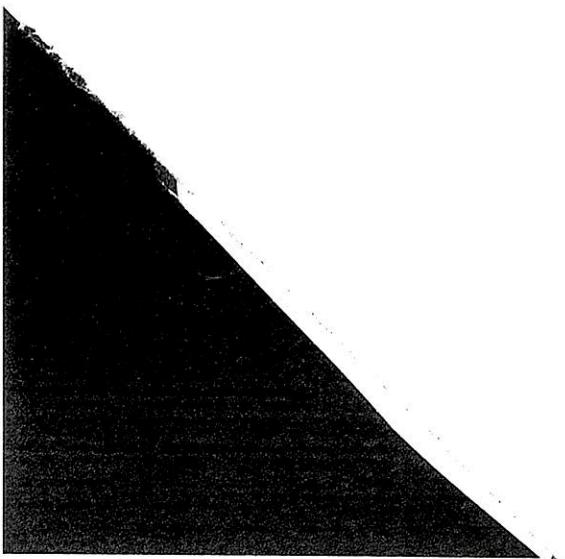


522

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

**CONCOURS EXTERNE (*)
CONCOURS INTERNE****(*) Rayer la mention inutile**

Concours pour l'accès aux fonctions de

Attaché d'administration de l'Etat
Session 2016Épreuve deÉpreuve écrite d'admissibilité

Après l'avoir remplie, l'answer et coller le dans... .

Visa des membres de la commission de surveillance	CADRE RÉSERVÉ AUX CORRECTEURS	NOTE 19
<u>1 intercalaire</u>		

L'externalisation des missions de l'Etat

Aujourd'hui, l'Etat français doit faire face à des crises majeures et diverses telles que la crise économique et sociale - depuis 2008 , le terrorisme depuis 2015 . Les citoyens français sont -dans l'attente de solutions afin de voir une relance de l'économie et de l'emploi ou encore -d'avoir des services publics de proximité toujours plus performants et de qualité. Pour répondre à cette demande générale et servir au mieux l'intérêt général (le citoyen , le contribuable ou encore l'usager) , l'Etat entendu -dans son ensemble se doit d'être innovant et de trouver de de nouvelles solutions pour exercer ses missions.

L'externalisation apparaît ainsi comme une solution

pour l'Etat de remplir ses missions dévolues. L'externalisation peut être définie comme le moyen par lequel une structure, une personne morale confie à une autre personne morale une de ses prérogatives. Dans le cas présent, il convient de considérer que l'Etat est entendu au sens large

(c'est-à-dire l'Etat, les collectivités, les EPCI établissements publics de coopération intercommunale). Ce dernier confie donc une de ses missions à une personne morale de droit privé. Sont ainsi exclus de l'externalisation les transferts de compétence de l'Etat vers l'Union européenne (UE) ou vers les collectivités territoriales ("démembrements" de l'Etat) ou les établissements publics (EP) ou encore les missions des autorités administratives indépendantes (AAI, structure rattachée au gouvernement mais indépendante et impartiale pour exercer la mission confiée).

Trouver des solutions nouvelles et des opportunités est un enjeu dans un contexte budgétaire contraint, de réduction des dépenses publiques sous pression européenne et dans une nouvelle logique de résultat et de performance induite par la loi Organique relative aux Finances Publiques (LOLF -du 1er août 2001) appliquée depuis 2006. Il est donc opportun et intéressant de s'intéresser aux enjeux de l'externalisation des missions de l'Etat. Dans cette recherche de performance et d'efficacité, le constat doit être fait aujour d'hui du développement du recours à l'externalisation des missions de l'Etat (I). Toutefois une utilisation à outrance de ce moyen n'est pas possible (II).

I - Le développement du recours à l'externalisation par l'Etat

l'externalisation peut s'opérer sous diverses formes (A) et présente des avantages non négligeables à exploiter (B).

A - Les différentes hypothèses d'externalisation

En premier lieu, l'externalisation peut concerner - à la seule-traitance. L'Etat par ce biais sous-traite avec une entreprise qui réalise sa mission. Par exemple lorsqu'en 2007-8, le gouvernement de N. Sarkozy a voulu mettre en place l'open data, il a recruté une entreprise pour pouvoir mettre en place ce système d'accès public aux données.

En second lieu, l'externalisation est fortement présente dans le cadre des délégations de service public (DSP). Par ce contrat public, une personne morale de droit public et plus précisément une collectivité comme une commune ou un EPCI confie sa mission de service public à une entreprise privée. On peut citer en exemple le traitement des eaux usées ou encore la collecte et la gestion des déchets qui sont une compétence de la commune ou de l'intercommunalité. Il est possible d'évoquer les concessions d'autoroute, les collectivités publiques se disent d'externaliser l'état des routes sous leur ressort territorial; elles utilisent pour ce faire le recours à des concessionnaires (TC Peyrot 2015), contrat de droit privé. Les structures publiques utilisent l'externalisation pour répondre à des missions "pratiques" et disent respecter le droit des contrats et le code des marchés publics.

B - Les apports non négligeables de l'externalisation.

d'usage de l'externalisation répond à un souci de performance, de gains de coûts et de temps. La société actuelle offre en attente constante de rapidité, de simplification. Ainsi pour répondre à des missions ponctuelles, l'externalisation permet à l'état d'avoir une entreprise de qualité, avec des compétences et des qualifications spécifiques à cette mission attendue. L'entreprise en sourceut plus pointue dans le milieu d'expertise à la différence de l'administration qui ne recourt que très rarement une mission où tout ce n'est pas le cœur de métier. Par exemple, l'entretien informatique, les réparations sont sourceut sous-traitées dans les petites collectivités qui ne disposent pas d'information (à la différence de grosses collectivités ou de grandes directions où l'informatique est couramment développée).

L'externalisation de certaines missions de l'état permet également aux institutions publiques, aux services de se concentrer sur leur cœur de métier. Par ailleurs l'externalisation est aussi un moyen pour l'état d'expérimenter avant de généraliser une nouvelle pratique ou d'évaluer ^{objectivement} ses politiques publiques et ses structures en ayant recours à des entreprises d'autrui.

L'externalisation présente des avantages innénables et rend donc compréhensible son développement. Bien que l'externalisation soit usée couramment, toutes les missions de l'état ne peuvent être externalisées.

II - L'impossible externalisation générale

d'externalisation ne peut être générale puisque des incertitudes peuvent être soulignées et parce qu'il existe des restrictions à l'externalisation de certaines missions étatiques (A).

Sans oublier l'objectif de performance et de résultats attendus par les contribuables, l'Etat se doit de trouver de nouvelles solutions autres que l'externalisation (B).

A - Les limites à l'externalisation des missions de l'Etat.

Tout d'abord, de nombreuses missions de l'Etat ne peuvent et surtout ne doivent être externalisées. En effet, les missions régaliennes doivent être ici exposées. Par exemple la justice française est rendue au nom de la République, elle ne peut donc être sous-traitée ou confiée à une personne privée. De même, le pouvoir de police ne peut être délégué selon la jurisprudence constante du Conseil d'Etat. L'Etat ne peut se désavouer de ses missions régaliennes. Il est également possible d'évoquer la Constitution comme autre garde-fou à une externalisation générale. Les compétences législatives selon l'article 34 de la constitution relèvent du parlement en tant que représentant de la souveraineté nationale et ne sont jamais externalisées.

Quelques inconvénients peuvent être soulignés. En effet alors que la recherche d'un gain d'argent est l'avenir, il est possible que l'externalisation présente un coût, quoique forcément la prestation privée a un prix. La prestation doit également être de qualité, le niveau de service public ne peut baisser, pour répondre aux besoins des citoyens. L'Etat ne peut se défaire du contrôle des prestations et de certaines missions régaliennes.

B - D'autres hypothèses à envisager pour répondre à l'avenir de performance, d'efficacité et d'efficience.

Dans la même logique -de résultats, d'efficience et d'efficacité, d'autres solutions sont à envisager en plus de l'externalisation. Pour faire des gains de temps et d'argent, l'Etat a déjà utilisé comme moyen la mutualisation de risques. Par exemple le service, les rétirs "fonctionnels" peuvent être mutualisés -comme l'informatique, ou les ressources humaines, ou encore les achats publics.

Également les réformes ou les restructurations permettent de se recentrer sur les missions principales. Par exemple le plan préfectures nouvelles générations (PPNG) 2016-2020 prévoit une restructuration des préfectures avec des plateformes qui délivrent des titres (permis de voitures, carte d'immatriculation du véhicule, carte d'identité nationale, passeport) et au préfet, les missions de l'Etat seront recentrées sur la sécurité des personnes et des biens, la lutte contre la radicalisation, le contrôle de légalité des actes des collectivités ...

De plus, l'utilisation des nouvelles technologies de l'informatique et des communications ainsi que le recours à Internet et à la dématérialisation doivent être privilégiés. Internet, les applications mobiles, les procédures en ligne permettent à l'Etat de servir rapidement et de remplir les missions au plus vite et au plus proche. Par exemple, le ministère de l'intérieur vient de créer une nouvelle application mobile "SAïD" système d'alerte d'information au danger disponible depuis juin 2016 pour prévenir la population d'une attaque terroriste et donc répondre à sa mission première de sécurité.

Ainsi l'externalisation apparaît comme une solution à des lacunes de l'administration dans la réalisation de ses missions. Toute fois ce moyen présente des lacunes et des limites importantes auxquelles l'administration doit faire face en innovant perpétuellement.